

Communiqué de presse

Éviter les collisions avec les animaux de rente

Moudon VD, 02.03.2022 – Des incidents avec des animaux dans le trafic ferroviaire se produisent régulièrement et ne peuvent pas systématiquement être évités. Il n'est pas non plus toujours possible d'éviter les collisions, par exemple lorsqu'il s'agit d'animaux sauvages. Malheureusement, les animaux de rente se retrouvent eux aussi régulièrement sur les voies. Ils mettent alors en danger le train et les voyageurs, mais aussi eux-mêmes. Des clôtures sûres, fonctionnelles et adaptées aux animaux de pâturage contribuent fortement à réduire les collisions et les risques qui y sont liés.

Les CFF annoncent moins de collisions avec des animaux de rente

Selon les CFF, quatre collisions avec des vaches ou des chevaux ainsi qu'une collision avec du petit bétail ont eu lieu en 2021 sur leur réseau ferroviaire. Dans 30 cas, la présence d'animaux de rente sur les voies a été signalée, ce qui a entraîné un freinage d'urgence du train concerné ou une "marche à vue". Cela s'est à chaque fois accompagné d'entraves à l'exploitation et de retards pour les voyageurs.

Le nombre de collisions a donc nettement diminué par rapport à l'année précédente. A l'époque, douze collisions avec des vaches ou des chevaux avaient été enregistrées. Au cours des dix dernières années, il y a eu en moyenne 8,1 collisions par an avec du gros bétail et 3,5 collisions avec du petit bétail. Des animaux de rente ont été enregistrés 43,5 fois par an sur les voies.

Davantage d'animaux en dehors des clôtures

Les observations d'animaux de rente "à proximité des voies" font également l'objet d'un relevé. Il s'agit d'animaux qui se trouvent en dehors des clôtures, à proximité immédiate des voies et donc avec un risque indirect de collision.

En 2021, 140 animaux de rente ont été signalés à proximité des voies, contre 111 l'année précédente et 91,5 en moyenne par an au cours des dix dernières années. Les CFF constatent ici une nette augmentation au cours des dernières années. Cette évolution préoccupe les CFF.

Un problème à l'échelle de la Suisse

D'autres compagnies ferroviaires enregistrent également régulièrement des événements impliquant des animaux de rente. Ainsi, le BLS signale au moins une collision par an au cours des cinq dernières années. En outre, des réductions de vitesse ou une conduite à vue sont régulièrement nécessaires en raison de la présence d'animaux de rente sur les voies.

Le RhB a enregistré l'année dernière huit événements liés à des animaux de rente. Dans un cas, une vache a été heurtée et dans quatre autres, des animaux se trouvaient sur la voie. Des clôtures défectueuses ont également été fréquemment signalées par le personnel des locomotives.

Plus de sécurité pour les hommes et les animaux

La collision avec un animal de grande taille comporte des risques pour l'exploitation ferroviaire et peut finalement mettre en danger des personnes en cas d'événements extrêmes. Les détenteurs et detentrices d'animaux sont responsables des dommages causés par leurs animaux. Pour les détenteurs d'animaux, de tels incidents peuvent entraîner, outre des pertes et des dépenses, des conséquences juridiques et financières.

Les mesures suivantes permettent d'éviter les incidents avec les animaux et contribuent ainsi à une plus grande sécurité pour toutes les personnes concernées :

- **Clôtures** : Les clôtures doivent toujours être réalisées correctement et de manière stable, et leur conception et leur hauteur doivent être adaptées aux espèces animales pâturées. Cela vaut en particulier pour les pâturages d'automne. Un contrôle régulier permet de s'assurer que la clôture fonctionne correctement et qu'elle est donc sûre pour le gardiennage.
- **Pâturage** : Les parcelles doivent être adaptées au pâturage. Les changements de pâturage ou le chargement du gros et du petit bétail doivent être bien préparés et effectués avec des auxiliaires appropriés. Si nécessaire, utilisez suffisamment d'aides comme des panneaux, des clôtures supplémentaires, du ruban de délimitation, des paddocks roulants, etc. Un changement de pâturage effectué à temps freine l'envie de s'échapper lorsque le fourrage frais vient à manquer.
- **Comportement** : Le comportement des animaux à proximité des voies doit être régulièrement observé. La présence d'animaux sauvages peut effrayer des troupeaux entiers et provoquer des évasions.

Procédure en cas d'urgence

En cas d'évasion d'animaux ou d'autres événements qui menacent le trafic ferroviaire, il faut immédiatement alerter la police au 117. Ne vous aventurez jamais vous-même sur des voies non sécurisées. La capture de troupeaux d'animaux en fuite est dangereuse et nécessite des auxiliaires expérimentés ainsi qu'une procédure coordonnée.

Pour les questions générales sur l'agriculture et le trafic ferroviaire, le point de contact des CFF sous landwirtschaft@sbb.ch, les services clients des compagnies ferroviaires concernées ou le SPAA sont à votre disposition.

Personne de contact en cas de questions

Etienne Junod
Responsable Romandie
etienne.junod@bul.ch
021 557 99 18